

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 30 SEPTEMBRE 2026

Le 30 septembre deux mille vingt-six,

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de L'Hôpital-Camfrout, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Dorothée GAMBIER, Vice-présidente.

Date de convocation du Conseil : 22 septembre 2026

Présents	Votants
9	12

Présents : Dorothée Gambier, Sonia Jacob, Guy Loire, Patrick Bedos, Mireille Keromnes, Serge Beaumont, Rima Balcon, Laurence Nicolas, Eric Colin

Absents excusés : Jean-Jacques Gueneugues – Président

Procurations : Benjamin Pons à Dorothée Gambier, Marie Noelle Corre à Dorothée Gambier et Marie Hélène Bégoc à Sonia Jacob

Secrétaire de séance : Dorothée Gambier

Objet : Aides urgentes exceptionnelles – délégations au Président et à la vice-présidente

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS du 2 mai 2026 portant délégations de pouvoirs à la vice-présidente, relative à la distribution de secours d'urgence exceptionnelle dans la limite de la somme de 500 € par an et par famille.

Considérant que, selon la réglementation actuelle en vigueur, cette délibération doit préciser les conditions et les modalités d'attribution.

Condition d'octroi pour les personnes, seront requis les documents suivants :

- Le dernier avis d'imposition,
- Les 3 derniers bulletins de salaire du foyer,
- Les factures, dettes et créances du demandeur,

Conformément aux prescriptions de l'article R123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou vice-présidente devra à chaque séance du conseil d'administration rendre compte de ces décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

Ces modalités d'aides d'urgence auront cours jusqu'à la fin de la mandature

Votes pour	12
Votes contre	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité les conditions et modalités d'attribution des aides d'urgence.

-
- *Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an que dessus.*
 - *Au registre sont les signatures*
 - *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 09/10/2026*

Jean-Jacques GUENEUGUES,
Président du Conseil d'Administration du CCAS